

Frequently Asked Questions – Primary School

What is the International Section?

International Sections are bilingual and bicultural programs established by the French Ministry of National Education in cooperation with partner countries. As the English Section within Mougins–Valbonne Sophia Antipolis is not operated under a formal partnership with a specific country, ASEICA fulfills this role by providing native English-speaking teachers to public schools within the network.

What is ASEICA?

Founded in 1983, **ASEICA** (Association pour le Soutien de l'Enseignement International sur la Côte d'Azur) is a non-profit organization accredited by the Académie de Nice. It delivers an English-language program from primary school through high school within seven partner French public institutions: 2 primary schools, 4 middle schools and 1 high school. To carry out this mission, ASEICA employs more than 40 teachers and a dedicated administrative team.

ASEICA's English International Section program prepares students for the Diplôme National du Brevet – International Option (DNBI) and subsequently for the French International Baccalaureate (BFI), American Option.

Which establishments have international sections with ASEICA instruction?

Our ASEICA teachers are currently present in two primary schools (École Sartoux in Valbonne and École des Trois Collines in Mougins), four middle schools (Collège Niki de Saint Phalle and Collège International de Valbonne in Valbonne, Collège l'Éganaude in Biot, and Collège Cesar in Roquefort les Pins) and one high school (Lycée International de Valbonne). In primary school, students in the English International Section follow the official French National Education curriculum. Instruction is organized as follows:

- 12 hours per week in English, taught exclusively by ASEICA teachers;
- 12 hours per week in French, taught by teachers from the French Ministry of Education.

This 50/50 bilingual model is unique within French public schools nationwide. ASEICA and National Education teachers work closely together, collaborating regularly to ensure pedagogical coherence and consistent student support. On-site, ASEICA's Primary Pedagogical Head liaises directly with the principals of the two English-section primary schools.

Who are the International Section teachers?

International Section teachers are native English speakers recruited by ASEICA to ensure authentic, high-quality bicultural education aligned with international standards.

Within each school, International Section teachers are under the administrative authority of the school principal. They comply fully with school regulations and internal policies, just like all French National Education teachers.

Who are the members of ASEICA?

ASEICA members include parents of students enrolled in the English International Section across the seven partner public institutions (approximately 1,800 students per year), and ASEICA employees.

How is the association governed?



The association is managed by a Board of Directors composed of 9 to 11 volunteer parents elected during the Annual General Meeting.

The Board's responsibilities include defining the association's strategic direction, overseeing operations and regulatory compliance, ensuring sound financial management and also organizing events throughout the year to enrich the International Section student experience.

ASEICA's long-term success depends on active parental involvement, and families are warmly encouraged to contribute to the life of the association.



What is the enrollment procedure if my child passes the admission test?

Once your child has been admitted to the International Section and you have accepted the school placement assigned by the Académie de Nice, you will receive an email outlining the steps required to complete final registration with ASEICA.

What are the fees for 2026-2027?

Starting September 2026, ASEICA will apply sliding-scale tuition fees based on household income. The detailed fee schedule is available on our website at www.aseica.org

For reference:

- **The standard annual primary tuition fee** is €3,348 for households with a Reference Fiscal Income (RFR+) between €22,501 and €30,000.
- The annual fee is €3,683 for households with an RFR+ of €30,001 or more.

Reduced rates apply to households with an RFR+ of €22,500 or less, subject to ASEICA's financial capacity.

ASEICA offers **sibling discounts** as follows:

- 3rd child: 15% discount on the standard tuition
- 4th child: 40% discount on the standard tuition

Additional mandatory fees:

All families with children in the International Section must pay:

- First registration fee: €500 (one-time payment upon initial enrollment);
- Annual membership fee: €150 per child

2026-2027 Differentiated Pricing Table and Dedicated Budget

RFR + / Tax Shares*	Primary	Middle School	High School	Adjustment
Income Range				
0 to 7 500€	2 846 €	1 900€	2 497 €	- 15%
7 501€ to 15 000€	3 013 €	2 012 €	2 644 €	- 10%
15 001€ to 22 500€	3 181 €	2 124 €	2 791 €	- 5%
22 501€ to 30 000€	3 348 €	2 236 €	2 938 €	Standard
30 001€ and above	3 683 €	2 459 €	3 231€	+ 10%

* Reference Indicator: Membership in a pricing bracket is determined from: (Household reference tax income + family allowances + state scholarship (middle/high school)) ÷ Number of household tax shares

Membership (1)

150 euros

Registration fee (2)

500 euros



Aseica Bâtiment Agora du CIV - 190 rue Frédéric Mistral - 06560 Valbonne

Courrier: ASEICA - BP 90312 - Sophia Antipolis Cedex 06906 - Siret: 33080246300043

web : aseica.org - mail : admin@aseica.org - tél : +33 (0)4 97 23 92 30

(1) Once a year per child (2) The year in which the new student, or the first child of a family, joins the Anglophone section for the first time in order to confirm registration.

We invite you to [visit our website by clicking here](#) or to contact our Admin team to receive full and personalised information: admin@aseica.org

Association pour le Soutien de l'Enseignement International sur la Côte d'Azur agréée par l'Education Nationale

Questions/Réponses – École élémentaire

Qu'est-ce que la section internationale ?

Les sections internationales sont des dispositifs bilingues et biculturels mis en place par le ministère de l'Education Nationale, en coopération avec les pays partenaires. La section Anglophone du réseau Mougins-Valbonne Sophia Antipolis n'étant pas gérée dans le cadre d'un partenariat pays, c'est l'ASEICA qui remplit cette mission en mettant des enseignants natifs anglophones à la disposition d'établissements publics de ce réseau.

Quelle est la mission de l'ASEICA ?

Créée en 1983, l'ASEICA (Association pour le Soutien de l'Enseignement International sur la Côte d'Azur) est une association à but non lucratif agréé par l'Académie de Nice qui offre un programme en langue anglaise de l'élémentaire jusqu'au lycée, au sein de 7 établissements publics français partenaires, dont 2 écoles élémentaires, 4 collèges et 1 lycée. Pour remplir cette mission, l'ASEICA emploie plus de 40 professeurs et une équipe administrative dédiée. Le programme de section anglophone de l'ASEICA prépare les élèves au Diplôme national du Brevet option internationale (DNBI) puis au Baccalauréat Français International (BFI) Option Américaine.

Quels établissements proposent une section internationale en partenariat avec l'ASEICA ?

Nos professeurs ASEICA enseignent dans 2 écoles primaires: l'École Sartoux à Valbonne et l'École des Trois Collines à Mougins. Ils enseignent également dans les 4 collèges suivants: le Collège International de Valbonne (CIV), le Collège Niki de Saint Phalle à Valbonne, le Collège de l'Eganaude à Biot et le Collège César à Roquefort les Pins, ainsi qu'au Lycée International de Valbonne(LIV). Au primaire, les élèves de SI anglophone suivent le programme officiel de l'Éducation nationale du CP au CM2. L'enseignement y est assuré pour moitié en français par les enseignants de l'Éducation nationale (12h/sem) et pour moitié en anglais par les enseignants de l'ASEICA(12h/sem). Ce dispositif bilingue est unique au sein des établissements publics français sur le territoire national.

Les enseignants ASEICA et ceux de l'Éducation nationale travaillent en binôme et en concertation régulière, afin d'assurer la cohérence pédagogique du programme et le suivi des élèves.

Sur le terrain, notre responsable pédagogique pour l'élémentaire assure le lien entre l'ASEICA et les directeurs de ces 2 écoles de section anglophone.

Quel est le profil des professeurs de la section internationale ?

Les professeurs qui enseignent en section internationale sont des enseignants de langue maternelle anglophone recrutés par l'ASEICA pour garantir un enseignement authentique et biculturel à nos élèves, conforme aux standards internationaux. Au sein de chaque école, les enseignants de section internationale sont placés sous l'autorité administrative du directeur d'établissement. Ils appliquent les règles et le règlement intérieur de l'école, au même titre que l'ensemble des enseignants de l'Education nationale.

Qui sont les membres de l'ASEICA ?

Les membres de l'ASEICA sont les parents d'élèves inscrits en section internationale anglophone dans l'un des 7 établissements publics partenaires (environ 1800 élèves/an) et les employés de l'ASEICA.

Quel est le mode de fonctionnement de l'association ?

L'association est pilotée par un Conseil d'administration, composé de 9 à 11 parents bénévoles élus lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle. La mission du Conseil d'administration est notamment de définir les orientations

Aseica Bâtiment Agora du CIV - 190 rue Frédéric Mistral - 06560 Valbonne

Courrier: ASEICA - BP 90312 - Sophia Antipolis Cedex 06906 - Siret: 33080246300043

web : aseica.org - mail : admin@aseica.org - tél : +33 (0)4 97 23 92 30



stratégiques de l'association, superviser son fonctionnement, sa conformité légale et réglementaire et assurer sa gestion financière. Le conseil d'administration planifie et organise également des événements tout au long de l'année permettant d'enrichir l'expérience des élèves de la section. La pérennité et le succès de l'association reposent sur l'implication de ses membres, les parents sont invités à s'investir au sein de l'association.

Quelle est la procédure d'inscription si mon enfant est reçu au test ?

Une fois que votre enfant est admis en section internationale et que vous avez accepté l'affectation proposée par les services de l'académie de Nice, vous recevrez un email avec les différentes étapes à suivre pour son inscription définitive en école élémentaire auprès de l'ASEICA. L'inscription se fait donc en 2 étapes: d'abord auprès des services académiques de l' Education nationale puis auprès de l'ASEICA.

Quel est le montant des frais pour 2026-2027 ?

Depuis la rentrée 2026, nous appliquons une tarification différenciée en fonction des revenus du foyer, selon une grille consultable sur notre site internet [ici](#).

À titre indicatif :

- Le tarif annuel standard en élémentaire est de 3 348 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence, incluant les allocations familiales et les bourses d'État (RFR+), est compris entre 22 501 € et 30 000 €.

- Ce tarif s'élève à 3 683 € pour un foyer ayant un RFR+ \geq 30 001 €.

Les tarifs dégressifs pour les foyers dont le RFR+ est inférieur ou égal à 22 500 € sont appliqués sous réserve des capacités financières de l'ASEICA.

- Une réduction est accordée aux familles ayant plusieurs enfants scolarisés à l'ASEICA (ayant le même parent-responsable payeur) :

3^e enfant : -15 % du tarif standard ;

4^e enfant : -40 % du tarif standard.

Par ailleurs, il faut prévoir les frais suivants, applicables à toutes les familles :

- **Frais d'inscription** : 500 €, payables une seule fois lors d'une première inscription ;

- **Cotisation annuelle par enfant scolarisé en SI** : 150 €.

Grille de tarification différenciée 2026-2027

RFR + / Parts fiscales*	Primaire	Collège	Lycée	
0 à 7 500€	2 846 €	1 900€	2 497 €	- 15%
7 501€ à 15 000€	3 013 €	2 012 €	2 644 €	- 10%
15 001€ à 22 500€	3 181 €	2 124 €	2 791 €	- 5%
22 501€ à 30 000€	3 348 €	2 236 €	2 938 €	Standard
30 001€ et +	3 683 €	2 459 €	3 231€	+ 10%

* Indicateur de référence : L'appartenance à une tranche tarifaire est déterminée à partir de : (Revenu fiscal de référence du foyer + allocations familiales + bourse d'état (collège/lycée) ÷ Nombre de parts fiscales du foyer.



Cotisation (1)	Frais pour une première inscription (2)
150 euros	500 euros

(1) Une fois par an par enfant (2) L'année où l'enfant ou le premier enfant d'une famille rejoint la section anglophone pour la première fois afin de confirmer l'inscription.

Nous vous invitons à [consulter notre site internet en cliquant ici](#) ou à contacter notre service administratif pour obtenir des informations complètes et personnalisées à admin@aseica.org

